



## Procès-verbal

### Bureau de Direction

---

<b>Réunion du :</b>	31 janvier 2022 à 18h00
<b>A :</b>	Visioconférence
<b>Présidence :</b>	M. Daniel ROLET.
<b>Présents :</b>	Madame Michelle GUERRA BORGES, Messieurs Didier BONTEMPS, Raphaël GERALDES, Daniel MAILLARD Guy MONNIER, Yves MUTTI, Philippe SURDOL.
<b>Invités :</b>	Messieurs Jean-Pierre CRETENET, Jean-Luc JOUFFROY.
<b>Assiste :</b>	Monsieur Jérôme POBELLE

---

#### • 1/ Schémas départementaux

Maxime BONNIN Conseiller Technique Départemental Développement Animation des Pratiques, fait une présentation des schémas départementaux tels qu'ils ont été préparés par le pôle sportif, avec les deux CDT DAP et l'assistant technique. Une réunion de finalisation s'est déroulée à Autechaux le 22 janvier 2022. Les élus s'accordent à dire que cette réunion était des plus importantes afin que les différents responsables de commissions et/ou sections puissent apporter leurs informations, donner leurs avis, et que le document final soit le plus proche possible de la réalité.

Daniel MAILLARD, élu du Comité de Direction, Vice-Président du Pôle Sportif qui suit plus particulièrement ces schémas, commente le diaporama avec Maxime BONNIN.

Les schémas regroupent 8 thèmes :

- Football des enfants
- Football des jeunes
- La structuration des clubs
- Pratique féminine
- Le football en milieu scolaire
- Le futsal
- Le beach-soccer
- La pratique loisir

#### • 2/ Point Futsal

Michelle GUERRA BORGES, Présidente de la Section Futsal spécifique et associé revient sur les deux journées de finales qui se sont déroulées le samedi 29 janvier et le dimanche 30 janvier. Elle précise que toutes les finales, des différentes catégories, se sont très bien déroulées. Aucun forfait n'est à déplorer et aucun problème n'a été constaté, que ce soit au Palais des Sports de Besançon, le samedi, ou à l'Axone de Montbéliard, le dimanche.

Maxime BONNIN adresse des remerciements à tous ceux qui ont œuvrés et qui ont fait de ces journées des réussites, malgré la situation quelque peu particulière cette année.

Daniel ROLET remercie Michelle GUERRA BORGES, Maxime BONNIN, et Bertrand B BROGLIN, sans oublier Jawad BELAINOUSSI pour l'organisation et la mise en place parfaite des finales.

Un point précis et chiffré sera établi lors du Comité de Direction du 09 février 2022.

### • **3/ Commission des finances du 25 janvier 2022**

Arrêté au 31 décembre 2021

#### **Dépenses**

Carburant : peu de déplacements sur la première partie de saison

Matériel informatique : incidence du passage MPLS, avec des coûts supplémentaires

Charges de copropriété : facture en attente en lien avec les changements des cassettes climatisation

ANS : un club n'était plus éligible à la mutualisation, ce qui induit qu'il y a 4 clubs au lieu de 5

Convention équipe technique régionale : la Ligue a porté sur notre compte la somme en fonction de l'ancienne convention. La régularisation en seconde partie de saison amènera à une somme totale de 47.000,00 euros pour la saison.

Honoraires divers : on retrouve ici le coût lié à l'acquisition du logiciel Manatime, mis en application à compter du 01 janvier 2021, et qui permet la gestion des salariés, en termes de congés, RTT, présence.

**Total charges                    352.595,00 euros**

#### **Recettes**

Cotisation clubs par niveau : 34.000 x 50 % soit 17.0000 (réel facturé)

Engagements : 70.188 sur le même principe de prise en compte de 50 %

Droits sur matches : facturés cette année selon ce qui est joué au 31/12, au lieu de facturer l'ensemble au 30 juin. Cela correspond à ce qui est réellement dû par les clubs à l'instant de la facturation.

Partenariat : une baisse a été décidée sur le prévisionnel, car à ce jour certains partenaires n'ont pas encore donné leurs accords

Subvention agent développement : nous avons perçu le solde, cette subvention arrivant à terme

Cotisations membre : proposition pour le prochain Comité de Direction qu'à compter du 01 février 2022, le montant de la cotisation sera déduit des frais pour les membres non en règle

**Total recettes                    381.001,00 euros**

**Résultat de 28.406 euros**

Il est rassurant de voir que nous avons réussi à tenir le budget tel qu'il avait été établi. Les efforts devront être poursuivis afin d'y parvenir également en seconde partie de saison.

### • **4/ Personnel du District**

La reprise cette semaine de l'organisation du secrétariat de façon normale a été actée et a débuté le lundi 31 janvier 2022.

### • **5/ BMF**

Dans le cadre de la formation BMF, les stagiaires doivent réaliser l'arbitrage d'un match de football à 11.

Un nouveau fonctionnement a été mis en place cette saison, mais les modalités sont arrivées très tardivement, et ont été mises en place par quelques personnes uniquement. Daniel ROLET précise que les Présidents de Districts ainsi que le Président de la Ligue n'avaient d'ailleurs pas été informés de ce nouveau fonctionnement avant qu'il ne soit diffusé.

Une réunion en visio conférence a eu lieu entre les CTD PPF de notre District, et les désignateurs de la CDA. Il est ressorti de cette réunion un fonctionnement beaucoup plus simple et pratique pour tous les concernés, fonctionnement calqué sur ce qui était pratiqué par notre District les saisons précédentes :

- 1) Les candidats BMF se positionnent sur une ou deux dates pour lesquelles ils sont disponibles, même plus simple sur des matchs à 11 de leurs clubs qui ne sont pas couverts par des arbitres officiels (Séniors D4, U18 ou U15 D2, U17F à 11, Séniors F à 11)
- 2) Les désignateurs en lien avec le secrétariat valident le match ou attribuent une rencontre pour la date proposée (match dans son club ou à proximité)
- 3) Le secrétariat envoie un mail de « convocation » au stagiaire et aux clubs concernés pour les informer de la présence d'un stagiaire BMF pour arbitrer la rencontre (comme cela se faisait les années précédentes, mail type)
- 4) Vu qu'il n'y aura pas d'accompagnement d'arbitre expérimenté comme demandé dans le protocole de la Ligue, nous nous sommes posé la question d'informer le référent arbitre du club (quand le stagiaire arbitre un match à domicile de son club) pour que celui-ci puisse l'accompagner s'il est disponible et intéressé. Mais sans obligation !

**Le Président**

**Le Secrétaire Général**

**Le Directeur Administratif**

**Daniel ROLET**

**Philippe SURDOL**

**Jérôme POBELLE**